



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BELZONA® 1523 BASE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BELZONA® 1523 BASE
 Numéro du produit SN2780

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Système de vaporisation pour matériel haute température servant à la manipulation de l'eau, de solutions aqueuses et d'hydrocarbures. Pour utilisation industrielle seulement.

Utilisations déconseillées Le produit ne devrait pas être utilisé à des fins autres que celles recommandées dans le mode d'emploi relatif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Belzona Polymerics Limited
 Claro Road, Harrogate
 HG1 4DS
 United Kingdom
 +44 1423 567641
 sds@belzona.com

Fabricant Belzona Polymerics Limited
 Claro Road, Harrogate
 HG1 4DS
 United Kingdom
 +44 1423 567641
 sds@belzona.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence + 33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 1B - H360F

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Référence Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

BELZONA® 1523 BASE**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H360F Peut nuire à la fertilité.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Do not breathe vapors or spray.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Contient

RÉSINE NOVOLAQUE PHÉNOL ÉPOXIDIQUE,
 GLYCIDOXYPROPYLTRIMÉTHOXYSILANE, RÉSINE ÉPOXY-BISPHÉNOL F, ÉTHER DE TRIMÉTHYLEPROPANETRIGLYCIDYLE

2.3. Autres dangers

Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

| | |
|--|----------------------|
| RÉSINE NOVOLAQUE PHÉNOL ÉPOXIDIQUE | 10-30% |
| Numéro CAS: 28064-14-4 | |
| Classification | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | |
| Skin Sens. 1 - H317 | |
| Aquatic Chronic 2 - H411 | |
| GLYCIDOXYPROPYLTRIMÉTHOXYSILANE | <5% |
| Numéro CAS: 2530-83-8 | Numéro CE: 219-784-2 |
| Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119513212-58-XXXX | |
| Classification | |
| Eye Dam. 1 - H318 | |

BELZONA® 1523 BASE

| | | |
|---------------------------------|----------------------|--|
| RÉSINE ÉPOXY-BISPHÉNOL F | | 1-5% |
| Numéro CAS: 9003-36-5 | Numéro CE: 500-006-8 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454392-40-xxxx |

Classification

Skin Irrit. 2 - H315
 Eye Irrit. 2 - H319
 Skin Sens. 1 - H317
 Aquatic Chronic 2 - H411

| | | |
|---|--|-------------|
| ÉTHER DE TRIMÉTHYLEPROPANETRIGLYCIDYLE | | 1-5% |
| Numéro CAS: 30499-70-8 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120078341-60-XXXX | |

Classification

Skin Irrit. 2 - H315
 Eye Irrit. 2 - H319
 Skin Sens. 1B - H317
 Repr. 1B - H360F
 Aquatic Chronic 2 - H411

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | En cas de doute, ou si les symptômes persistent, veuillez consulter un médecin. Ne faites jamais rien avaler à une personne inconsciente. |
| Inhalation | Sortez à l'air frais. Assurez-vous que le patient est au chaud et dans un endroit tranquille. Ne lui donnez rien à avaler. |
| Ingestion | Si le produit est avalé par accident, consultez immédiatement un médecin. Faites reposer le patient. Rincez-lui abondamment la bouche à l'eau et faites-lui boire plusieurs verres d'eau. Ne le forcez PAS à vomir. |
| Contact cutané | Retirez les vêtements contaminés. Lavez abondamment la peau à l'eau et au savon ou utilisez un agent nettoyant spécialisé pour la peau. N'utilisez JAMAIS de solvants ou de dissolvants. Si l'irritation ou l'inflammation persiste, veuillez consulter un médecin. En cas d'injection sous la peau, consulter immédiatement un médecin. Même en présence de peu, voire d'aucun symptôme, il est conseillé de signaler l'incident à l'hôpital. |
| Contact oculaire | Retirez les lentilles de contact. Baignez copieusement les yeux dans de l'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes, en écartant bien les paupières, et consultez un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | Peut nuire à la fertilité. |
| Contact cutané | Un contact prolongé ou répété avec la peau ou la membrane muqueuse peut donner lieu à des symptômes irritants tels que des rougeurs, des ampoules ou des dermites. L'apparition des symptômes peut être différée. Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Le relâchement pendant une forte pression peut entraîner l'injection du produit sous la peau et provoquer une nécrose locale. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves. |

BELZONA® 1523 BASE

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucun.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser : du sable, de la mousse alcoolo-résistante, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, une brume d'eau pour les feux plus importants.
Ne JAMAIS utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux En cas d'incendie, il est possible que des produits de décomposition dangereux se forment, comme de la fumée, de l'oxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Le feu produira une fumée noire épaisse contenant des produits de combustion dangereux. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger médical. Il est possible que vous ayez à utiliser un masque respiratoire autonome approprié. Refroidissez les conteneurs hermétiques exposés au feu à l'aide de jets d'eau. Empêchez les écoulements provoqués par les lances de pompier de se déverser dans les canalisations ou les voies d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Ne pas exposer directement la peau ou les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Évitez que des déversements accidentels ne s'écoulent dans les canalisations et les égouts. Si de grandes quantités du produit s'écoulent dans les canalisations ou les égouts, contactez immédiatement la Compagnie des Eaux locale ; ou, en cas de contamination d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un lac, les autorités nationales de contrôle appropriées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir et récupérer le produit renversé à l'aide de matériau absorbant non-combustible, comme par exemple le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un conteneur approprié portant une étiquette indiquant le contenu. Nettoyez les surfaces avec un mélange d'eau et de détergent. Veiller à ce que les déversements de produit ou l'eau de lavage associée ne s'introduisent pas dans les canalisations ni les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. .

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

BELZONA® 1523 BASE

Précautions d'utilisations

Maintenez le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Des vapeurs sont susceptibles de s'accumuler dans l'espace libre du conteneur lors du transit ou d'un stockage prolongé. Ne pas respirer les vapeurs au moment de l'ouverture du conteneur. Dans la mesure du possible, ouvrir les conteneurs et mélanger les composants dans une pièce bien aérée, à l'écart de la zone d'application. Evacuer le personnel non indispensable. Minimiser le nombre d'employés exposés et leur durée d'exposition. S'assurer que les conteneurs sont fermés mais non serrés pendant le préchauffage et l'application. Ne pas inhaler l'aérosol pendant l'application. Pendant l'application du produit par vaporisation chauffée sans air, maintenir la température au minimum permettant une atomisation acceptable. Ne pas appliquer sur la peau ni dans les yeux. Interdire de fumer, de manger et de boire dans les zones d'utilisation du produit. Pour toute information sur la protection individuelle, voir la Section 8. Gardez toujours en stock des conteneurs du même matériau que le conteneur d'approvisionnement. FEU/EXPLOSION Vérifier que le matériel d'intervention d'urgence (pour les incendies, déversements, fuites, etc.) est en état de marche. Le respect des normes d'entretien des bâtiments et la mise au rebut des déchets pourra réduire les risques de combustion spontanée et autres risques d'incendie. Ce produit est combustible. Tenir éloigné de toute source de chaleur supérieure à 50 °C, des étincelles et des flammes nues. SPECIAL De l'ammoniaque peut s'échapper lorsque le produit est chauffé.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Assurez-vous que les moyens nécessaires pour une douche oculaire (fontaine, bouteille, flacon, etc.) soient aisément accessibles. Ne jamais mettre des articles ou du matériel contaminé, comme par ex. spatules, applicateurs, pinceaux, chiffons, etc., dans ses poches. Quand cela est nécessaire, des vêtements et des chaussures de travail contaminés doivent être enlevés pour éviter une contamination croisée des surfaces, le risque d'un contact avec la peau et d'une ingestion involontaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Respecter les précautions données par l'étiquette. Conserver entre 5 °C et 30 °C sauf en cas d'indication contraire, dans un endroit sec, bien aéré, à l'écart des sources de chaleur, des sources inflammables et de la lumière directe du soleil. Interdiction de fumer. Empêcher l'accès non autorisé. Conserver à l'écart des oxydants et des matières très alcalines et très acides. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT Des déversements accidentels, un stockage incorrect des produits chimiques, des déchets ou des activités d'élimination de déchets non appropriées peuvent entraîner une infiltration de polluants dans le sol et nuire gravement à la nappe phréatique qui est une source vitale pour l'eau potable. Tous les déchets, en particulier les déchets liquides, doivent être stockés sur place, dans des zones désignées et sûres qui sont à l'écart des canalisations et entourées d'un dispositif d'endiguement afin de contenir tout déversement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Application au pinceau. Application par vaporisation sans air chauffée. Mélangez avec le composant Durcisseur avant utilisation. Pour plus d'informations veuillez vous reporter au Guide d'Utilisation approprié de Belzona®.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

En cas d'absence de limites d'exposition particulières dans les standards nationaux des substances individuelles, et lorsque l'exposition à des particules de produit vaporisé est possible, la valeur des particules devra être observée. Lorsque les standards nationaux ne s'appliquent pas, nous vous recommandons d'observer les limites d'exposition suivantes:

particules respirables 4 mg/m³; total de particules inhalable 10 mg/m³

BELZONA® 1523 BASE

RÉSINE ÉPOXY-BISPHÉNOL F (CAS: 9003-36-5)

| | |
|-------------|--|
| DNEL | Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 0.0083 mg/cm ² |
| | Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 104.15 mg/kg p.c. /jour |
| | Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 29.39 mg/m ³ |
| | Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 62.5 mg/kg p.c. /jour |
| | Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 8.7 mg/m ³ |
| | Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 6.25 mg/kg p.c. /jour |

| | |
|-------------|---|
| PNEC | eau douce; 0.003 mg/l |
| | Sédiments (eau douce); 0.294 mg/kg |
| | eau de mer; 0.0003 mg/l |
| | Sédiments (eau de mer); 0.0294 mg/kg |
| | rejet intermittent; 0.0254 mg/l |
| | Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l |
| | Sol; 0.237 mg/kg |

ÉTHER DE TRIMÉTHYLEPROPANETRIGLYCIDYLE (CAS: 30499-70-8)

| | |
|-------------|---|
| DNEL | Travailleurs - Orale; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour |
|-------------|---|

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

APPLICATIONS STANDARD Utiliser dans des endroits bien aérés ou prévoir une ventilation mécanique adéquate. APPLICATIONS PAR VAPORISATION Fournir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, créez celle-ci à l'aide d'une ventilation d'échappement locale et d'un bon système d'évacuation en général. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules et/ou de vapeurs à un niveau acceptable, utiliser des respirateurs appropriés (Voir la section ' protection respiratoire ' ci-dessous).

Protection des yeux/du visage

Le port de protections oculaires telles que des lunettes de sécurité ou des lunettes masques est recommandé pendant toute la durée de manipulation et d'utilisation de ce matériel. Une protection oculaire doit être sélectionnée conformément à la norme EN 166 Protection individuelle de l'oeil.

Protection des mains

Des protections pour les mains doivent être sélectionnées conformément à la norme EN 374 Gants de protection contre les risques chimiques. La durée de vie sans percement des gants sélectionnés doit être plus longue que le temps prévu d'utilisation. Dans tous les cas, si cela n'est pas possible, les gants doivent être changés à temps et de toutes façons avant le dépassement de la durée de vie sans percement. En cas de doute, demandez conseil auprès du fournisseur de gants, pour les différents types de gants à considérer. Vous pouvez utiliser des crèmes de protection pour renfoncer la protection de certaines zones cutanées exposées au produit, mais elles ne pourront complètement remplacer une protection physique. Ne pas appliquer ces crèmes après exposition de la peau. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Gants à manchettes à poids moyen-lourd offrant une protection appropriée pour les poignets.

Autre protection de la peau et du corps

APPLICATIONS STANDARD PAR VAPORISATION Combinaison synthétique en polyéthylène telle que Tyvek PRO-TECH® ou une combinaison équivalente fabriquée conformément à la norme EN 13034 Type 6, Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides Type 6. En cas de contamination extrême des vêtements, retirez ceux-ci et lavez la peau à l'eau et au savon, ou à l'aide d'un agent nettoyant spécialisé pour la peau.

BELZONA® 1523 BASE

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Il est essentiel que la concentration de contaminant(s) dans l'environnement de l'application n'excède pas la limite d'exposition applicable, multipliée par le facteur de protection assigné calculé pour l'équipement de protection respiratoire sélectionné. APPLICATIONS STANDARDS Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire, mais les dangers potentiels du composant Durcisseur devront être considérés pour le mélange et à des fins d'application. Une protection respiratoire n'est pas normalement requise mais peut l'être quand ce produit est utilisé dans un espace clos ou en l'absence de ventilation adéquate. Lorsque cela est nécessaire, il est conseillé de porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN 136 (masque facial intégral) ou EN 140 (masque facial découpé) doté d'une cartouche (ABEK1) pour protéger contre les vapeurs organiques/inorganiques, les gaz acides et l'ammoniac. S'il existe une probabilité pour que l'environnement de l'application soit contaminé par de significatives concentrations de poussières alors un pré filtre antipoussières très efficace (P3) doit être porté avec les appareils cités ci-dessus. Il est essentiel que la pièce faciale soit montée correctement et le filtre changé conformément aux instructions du fabricant. APPLICATIONS PAR VAPORISATION Lorsque cela est nécessaire, il est recommandé qu'un appareil de protection respiratoire conforme aux normes EN 14594 (appareil à adduction d'air comprimé) soit porté, si l'exposition que subie la personne qui fait l'application ou autres personnes à proximité, ne peut être contrôlée et maintenue en-dessous des limites d'exposition admissibles sur le lieu de travail et si des méthodes d'ingénierie ne peuvent apporter d'amélioration raisonnable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--------------------------------|
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Blanc/blanc cassé. |
| Odeur | Résine époxy. |
| Seuil olfactif | Non applicable. |
| pH | Non applicable. |
| Point de fusion | Non disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >200°C/>392°F @ 760 mm Hg |
| Point d'éclair | >100°C/>212°F Coupelle fermée. |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non applicable. |
| Pression de vapeur | <0.01 Pa @ 20°C/68°F |
| Densité de vapeur | > 1 |
| Densité relative | 1.73 - 1.83 @ 20°C/68°F |
| Solubilité(s) | Non-miscible à l'eau. |

BELZONA® 1523 BASE

| | |
|--|---------------------|
| Coefficient de partage | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non disponible. |
| Température de décomposition | >200°C/>392°F |
| Viscosité | > 100 P @ 20°C/68°F |
| Propriétés explosives | Non applicable. |
| Propriétés comburantes | Non applicable. |

9.2. Autres informations

| | |
|----------------------------|--|
| Autres informations | Cette section ne contient que des valeurs typiques relatives aux conseils d'hygiène, de sûreté et d'environnement et n'a pas pour objectif de représenter une documentation technique pour le produit. |
|----------------------------|--|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|-------------------|--|
| Réactivité | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|-------------------|--|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|---------------------------|--|
| Stabilité chimique | Stable si les conditions de stockage et de manutention sont respectées (voir Section 7). |
|---------------------------|--|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|---|--|
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. |
|---|--|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|----------------------------|---|
| Conditions à éviter | Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse. |
|----------------------------|---|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|-------------------------------|--|
| Matières incompatibles | A conserver à l'écart des oxydants et des matières très alcalines et très acides afin d'éviter la possibilité d'une réaction exothermique. |
|-------------------------------|--|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|-------------------------------|
| Produits de décomposition dangereux | Aucun à température ambiante. |
|--|-------------------------------|

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

| | |
|--|--|
| Indications (DL₅₀ orale) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--|--|

Toxicité aiguë - cutanée

| | |
|--|--|
| Indications (DL₅₀ cutanée) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--|--|

Toxicité aiguë - inhalation

| | |
|---|--|
| Indications (CL₅₀ inhalation) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---|--|

Corrosion cutanée/irritation cutanée

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| Données sur l'animal | Irritant pour la peau. |
|-----------------------------|------------------------|

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

BELZONA® 1523 BASE

| | |
|---|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves. |
| <u>Sensibilisation respiratoire</u> | |
| Sensibilisation respiratoire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Sensibilisation cutanée</u> | |
| Sensibilisation cutanée | Si l'on se base sur les caractéristiques du / des composants époxydes et sur les données toxicologiques de préparations identiques, il est possible que cette préparation soit un sensibilisateur cutané. Un contact répété avec la peau peut entraîner une sensibilisation, ainsi qu'une sensibilisation croisée à d'autres résines époxy. |
| <u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u> | |
| Essais de génotoxicité - in vitro | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Essais de génotoxicité - in vivo | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Cancérogénicité</u> | |
| Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité CIRC | Non listé. |
| Cancérogénicité NTP | Non listé. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Peut nuire à la fertilité. |
| Toxicité pour la reproduction - développement | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u> | |
| Exposition unique STOT un | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u> | |
| Exposition répétée STOT rép. | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Danger par aspiration</u> | |
| Danger par aspiration | Non pertinent. |
| <u>Voie d'exposition</u> | |
| Voie d'exposition | Injection. Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire. |
| <u>Considérations médicales</u> | |
| Considérations médicales | Un contact avec la peau constitue un risque important. Les personnes ayant déjà eu dans le passé des problèmes de sensibilisation de peau ne devraient travailler qu'avec des processus pour lesquels le produit est utilisé sous surveillance médicale appropriée. |

Informations toxicologiques sur les composants

RÉSINE NOVOLAQUE PHÉNOL ÉPOXIDIQUE

| | |
|------------------------------|---|
| Effets toxicologiques | Repeated skin contact may lead to sensitization with possibly cross-sensitization to other epoxies. |
|------------------------------|---|

GLYCIDOXYPROPYLTRIMÉTHOXYSILANE

BELZONA® 1523 BASE

Effets toxicologiques

No deaths/8h saturated vapor. This organosilane ester was found to be weakly mutagenic in the following in-vitro procedures: Ames test, mouse lymphoma assay, and a sister chromatid exchange test. This weak in-vitro mutagenic activity was reduced by the inclusion of metabolic activation in the test systems. Results of in-vivo genotoxicity studies have shown mixed results. Repeated exposure of rats or rabbits did not result in an increase in sister chromatid exchange, while single exposures of mice to a hydrolyzate of this material resulted in a significant increase in micronucleated polychromatic erythrocytes. It is unlikely that this material represents a significant genotoxic hazard, in that it lacks any local tumorigenic response to the chronic recurrent application to mouse skin.

ÉTHER DE TRIMÉTHYLEPROPANETRIGLYCIDYLE

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEL 100 mg/kg, Orale, Rat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Il n'existe pas de données sur le produit lui-même. Les informations suivantes sont fournies sur la base des données disponibles sur les composants individuels.

12.1. Toxicité

Toxicité

Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit est supposé avoir des valeurs expérimentales pour LC50/EC50/IC50 se situant entre 1 et 10 mg/l pour la plupart des espèces sensibles.

Informations écologiques sur les composants

RÉSINE NOVOLAQUE PHÉNOL ÉPOXIDIQUE

Toxicité

LC50/EC50 between 1 and 10 mg/l in most sensitive species.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit n'est pas supposé être facilement biodégradable selon les directives de l'OECD/EC.

Informations écologiques sur les composants

RÉSINE NOVOLAQUE PHÉNOL ÉPOXIDIQUE

Persistance et dégradabilité

N'est pas réputé être facilement biodégradable selon les directives de l'OCDE/CE. Biodegradation reached in Carbon Dioxide Evolution Test (Modified Sturm Test, OECD Test No. 301B) after 28 days: 10 - 16%.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Sur la base des données relatives aux composants individuels, ce produit est supposé faire de la bio-accumulation.

Coefficient de partage

Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

RÉSINE NOVOLAQUE PHÉNOL ÉPOXIDIQUE

Potentiel de bioaccumulation

Log octanol/water partition coefficient (Log Pow) is estimated to be greater than 3.0.

12.4. Mobilité dans le sol

BELZONA® 1523 BASE

Mobilité Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas applicable Selon les informations envoyées par nos fournisseurs, aucune substances persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ni de substances très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Ne pas laisser s'introduire dans les canalisations ou les cours d'eau et ne pas jeter dans des lieux où les eaux de surface et les eaux souterraines pourraient être contaminées. Les déchets contrôlés comprennent les déchets industriels non dangereux et les déchets chimiques dangereux. L'élimination de tous les déchets contrôlés doit être conforme aux réglementations locales et nationales appropriées. De plus, les déchets chimiques dangereux doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale établie selon les directives 75/442/EEC du Conseil, relatives aux déchets et 91/689/EEC relatives aux déchets dangereux. En cas de doute par rapport aux informations de cette fiche de données de sécurité, il faut demander conseil auprès des autorités de contrôle nationales appropriées pour obtenir les méthodes d'élimination correctes. ÉVACUATION DE COMPOSANT EMBALLAGE DE TRANSIT: les enveloppes protectrices rétractables ou emballages extensibles, caisses et accessoires qui n'ont pas été contaminés par le produit doivent être réutilisés ou recyclés. PRODUIT N'AYANT PAS SUBI DE RÉACTION et les conteneurs vides non nettoyés et les emballages contaminés doivent être éliminés comme s'il s'agissait de déchets chimiques dangereux. PRODUIT AYANT SUBI UNE RÉACTION, planches à mélanger contaminées, spatules, applicateurs, pinceaux, conteneurs théoriquement vides et bols mélangeurs - quand ils sont entièrement séchés - doivent être éliminés de la même manière que les produits non dangereux.

Classe déchet Liste du code de déchet: 08 01 11*. * Les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. Le code indiqué dans cette section est une entrée générale. Les codes doivent être attribués en fonction de l'usage final du produit. S'il existe un code plus spécifique, celui-ci devrait être utilisé de préférence au code susmentionné. En cas de doute, consultez la liste des déchets dangereux (2000/532 Décision de la Commission), votre centre local et agréé de recyclage des déchets ou l'agence nationale de contrôle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Les conditions d'étiquetage et d'emballage peuvent varier en fonction du type de charge et d'emballage. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles. Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs hermétiques et verticaux. Assurez-vous que les personnes transportant le produit connaissent les procédures à suivre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (contenant un mélange de résine époxy)

BELZONA® 1523 BASE

Nom d'expédition (IMDG) Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (contenant un mélange de résine époxy)

Nom d'expédition (ICAO) Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (contenant un mélange de résine époxy)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9

Classe IMDG 9

Classe/division ICAO 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Oui. Les exigences d'étiquetage varient en fonction de la quantité nette dangereux. Veuillez consulter les consignes de transport actuelles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Marchandises non transportées en vrac.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales LES MALADIES PROFESSIONNELLES
Voir le tableau de maladies professionnelles 51.

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Conformément au règlement (CE) no 453/2010.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

BELZONA® 1523 BASE

| | |
|--|---|
| Information générale | Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité ne constituent pas l'évaluation personnelle de l'utilisateur des risques encourus sur le lieu de travail, et requise par les autres législations d'hygiène et de sûreté. Les conditions spécifiques d'utilisation étant hors du contrôle du fournisseur, l'utilisateur est responsable pour faire respecter les mesures appropriées exigées par la législation nationale. Les informations comprises dans cette fiche technique de sécurité sont tirées des connaissances actuelles et de la législation nationale en vigueur. Les conseils fournis par celle-ci traitent de l'hygiène, de la sûreté et de l'environnement en relation avec le produit, et ne tiennent en aucun cas lieu de garantie de la performance technique ou de la capacité du produit pour des usages particuliers. |
| Références littéraires clés et sources de données | |
| Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 | Là où il n'y a aucune donnée de test disponible pour le mélange, la classification a été déterminée basé sur les données de danger des composants individuels conformément à la CE 1272/2008. |
| Conseils de formation | Pour de plus amples informations, contactez votre fournisseur, votre commercial Belzona ou Belzona directement. |
| Commentaires sur la révision | RÉVISION. Cette fiche technique de sécurité a été revue de Section(s): 2, 7, 8, Veuillez noter la DATE DE RÉVISION. Si la fiche de données de sécurité que vous lisez a plus de 24 mois ou si vous avez des doutes sur sa validité, veuillez contacter votre consultant Belzona local ou directement Belzona (sds@belzona.com). Des informations à jour, vous seront envoyées. |
| Date de révision | 28/10/2020 |
| Révision | 1.6 |
| Numéro de FDS | 11565 |
| Statut de la FDS | Français. Approuvé. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360F Peut nuire à la fertilité. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |